

CANADA
 PROVINCE DU QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

La séance ordinaire de la municipalité de Bolton-Ouest a été tenue le lundi 4 juin 2012 à 19h35 à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS: Maire Donald Badger
 Conseillers: #1 Lisa Merovitz
 #2 Joann McBrine, #3 Julian Tuer,
 #5 Stanley Horne, #6 Cedric Briggs ainsi que
 l'Inspecteur municipal Sébastien Meunier,
 l'Inspecteur à la voirie Peter Kralik et la
 Directrice-générale Carrol Kralik.

ABSENT : Conseiller #4 Frank Simms

 ORDRE DU JOUR

1.	OUVERTURE DE LA SÉANCE
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL
4.	AFFAIRES DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE
5.	VISITEURS / PÉRIODE DE QUESTION
6.	URBANISME
6.1	-Rapport du comité consultatif d'urbanisme -demande à la CPTAQ, les gestions RMJAM -demande à la CPTAQ, Roch Vallières -demande de dérogation mineure -groupes de consultation -règlement concernant les abris commerciaux pour les chats
6.2	-Renouvellement de l'avis de motion afin d'inclure la définition et les dispositions des lots cul de sac dans la section terminologie du règlement de zonage #264-2008
6.3	-Renouvellement de l'avis de motion afin d'amender le règlement de permis et certificats concernant les permis expirés
7.	RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
7.1	-Rapport pour le mois de mai 2012
8.	CORRESPONDANCE
8.1	-Affichage et signalisation Tour des Arts
9.	ADMINISTRATION
10.	CHEMINS
10.1	-Rapport de l'inspecteur à la voirie
10.2	-Demande de nommer un chemin dans Domaine Mont Foster
11.	INCENDIE
11.1	-Rapport pour le mois de mai 2012
12.	VARIA
13.	COMPTES À PAYER

2.
#054-0612
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 Proposé par conseiller Briggs
 appuyé par conseillère Merovitz & résolu à
 l'unanimité QUE l'ordre du jour proposé soit
 adopté tel qu'amendé.

3.
#056-0612
ADOPTION DE PROCES-VERBAL
 Proposé par conseiller Tuer
 appuyé par conseillère McBrine & résolu à
 l'unanimité QUE le procès-verbal de la réunion
 régulière de 7 mai 2012 soit adopté tel que
 rédigé.

5.

VISITEURS

+/- 20 personnes assistaient.

Les questions principales étaient sur l'internet haute vitesse, le service de protection contre les incendies (l'arbitrage) et les îlots déstructurés.

6.

URBANISME

6.1

#057-0612

Rapport du comité consultatif d'urbanisme

Proposé par conseiller Simms

appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité QUE le rapport du comité consultatif d'urbanisme soit approuvé tel que préparé.

#058-0612

Demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur les lots P108 & P236

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la compagnie Les Gestions R.M.J.A.M. (2006) Inc;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour l'usage non-agricole sur approx. 50 acres afin d'exploiter une sablière/gravière;

ATTENDU QUE Les Gestions R.M.J.A.M. (2006) Inc. est propriétaire des lots #P108 & P236, rang I & II, du canton de Bolton dans la municipalité de Bolton-Ouest ayant une superficie totale de 20.23 hectares (50 acres approx.);

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement municipal de zonage #264-2008;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseiller Horne appuyé par conseillère McBrine & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur 50 acres pour l'exploitation d'une sablière/gravière.

#059-0612

Demande à la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture sur le lot P-243

ATTENDU QUE la municipalité de Bolton-Ouest a reçu une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ de la compagnie Roch Vallières Inc;

ATTENDU QUE Roch Vallières Inc. est propriétaire du lot P-243, rang II, du Canton de Bolton dans la municipalité de Bolton-Ouest ayant une superficie totale de 29.897 hectares;

ATTENDU QUE la nature de la demande est pour l'usage non-agricole sur approximativement 2.6 hectares afin d'exploiter une gravière;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement municipal de zonage #264-2008;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
McBrine

appuyé par conseiller Horne
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest recommande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une superficie approximative de 2,6 hectares sur le lot P-243 pour l'exploitation d'une gravière selon les conditions suivantes:

- réhabilitation du chemin d'accès tel que proposé dans la demande.

#060-0612

Dérogation mineure #052 -#lots P-155 & P-160 (26 Maple Terrace) Zone municipale AF-3

ATTENDU QU'une dérogation mineure a été demandée de propriétaire des lots P-155, P-160 sur chemin Maple Terrace;

ATTENDU QUE la dérogation mineure est de réduire la marge de recul avant applicable à la construction d'un garage à 17 mètres, plutôt que 25 mètres et de permettre un agrandissement de la maison de 640 pieds carrés plutôt que 513 pieds carrés (50%) du bâtiment existant tel que stipulé à l'article 19.2.5 du règlement de zonage #264-2008;

ATTENDU QUE la dérogation mineure demandée ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires voisins, de leurs droits de propriétés;

ATTENDU QUE la recommandation du comité consultatif d'urbanisme est d'approuver la demande;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseiller
Briggs

appuyé par conseiller Tuer
& résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest approuve la demande de dérogation mineure #052 afin de réduire la marge de recul avant applicable à la construction d'un garage à 17 mètres, plutôt que 25 mètres et de permettre un agrandissement de la maison de 640 pieds carrés plutôt que 513 pieds carrés (50%) du bâtiment existant tel que stipulé à l'article 19.2.5 du règlement de zonage #264-2008.

6.2

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseillère McBrine qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'amender le règlement de zonage #264-2008 relative à la définition des culs-de-sacs et les dispositions.

6.3

AVIS DE MOTION, est, par la présente donnée avec dispense de lecture par conseiller Briggs qu'à une prochaine séance de conseil, on fera une proposition d'amender le règlement de permis et certificats #267-2008 concernant les permis expirés.

7.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

7.1

#061-0612

Proposé par conseiller Tuer
appuyé par conseillère McBrine et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'Inspecteur Municipal soit approuvé ainsi que son chèque de kilométrage au montant de \$289.12 et celui de l'inspecteur à la voirie au montant de \$301.71.

PERMIS ÉMIS

Voir liste ci-jointe

8.

CORRESPONDANCE

8.1

#062-0612

Demande d'affichage et signalisation - Tour Des Arts 14 au 22 juillet 2012

ATTENDU QUE le comité de signalisation du Tour Des Arts a fait une demande auprès du M.T.Q. concernant l'installation de panneaux d'affichage afin d'indiquer l'événement;

ATTENDU QUE le M.T.Q. autorise la signalisation de l'activité selon certaines conditions;

ATTENDU QU'une condition est que l'organisateur doit avoir l'accord de la municipalité afin de respecter les règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par conseillère Merovitz
appuyé par conseiller Horne et résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest est en accord avec l'affichage et la signalisation de l'événement selon la disposition à l'article 2a du règlement de zonage #264-2008.

10.

CHEMINS

10.1

#063-0612

Rapport de l'inspecteur à la voirie

Proposé par conseillère McBrine
appuyé par conseiller Briggs et résolu à l'unanimité QUE le rapport de l'inspecteur à la voirie soit approuvé.

10.2

#064-0612

Demande de nommer un nouveau chemin privé:
chemin du Mont Foster

ATTENDU QU'une demande a été reçue afin de nommer un nouveau chemin privé: chemin du Mont Foster;

ATTENDU QUE ce chemin privé commence près de l'extrémité nord du chemin Paramount et continue vers le sud/sud-est pour une distance de 850 mètres jusqu'à la limite de la municipalité de St.-Étienne-de-Bolton;

ATTENDU QU'une demande d'ouverture de rue a été fait et le permis de construction a été émis;

EN CONSEQUENCE il est proposé par conseillère
Merovitz

appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE la municipalité de Bolton-Ouest appui le nom chemin du Mont Foster pour le chemin privé qui commence près de l'extrémité nord du chemin Paramount et continue vers le sud et sud-est pour une distance de 850 mètres jusqu'à la limite sud de la municipalité de St.-Étienne-de-Bolton et QUE la commission de toponymie soit avisée en conséquence.

11.

INCENDIE

11.1

Il y avait un feu d'herbe au 24 Paramount et les coûts pour l'intervention sont de \$8,513.00.

12.

VARIA

Maire Badger a fait mentionné que présentement le consensus du conseil est de ne pas tenir un référendum sur le projet de règlement #08-0611 de la MRC Brome-Missisquoi.

13.

COMPTES A PAYER

Solde à la banque le 30.04.12	\$	266,933.70
Dépenses mai 2012		210,404.38
Dépôts mai 2012		58,883.23
Solde à la banque le 31.05.12	\$	115,412.55 +
GIC \$573,999.34 + GIC \$127,334.27 (fonds de parcs & terrain de jeux)		

Je, la secrétaire-trésorière soussignée certifie qu'il y a suffisamment de fonds pour payer les comptes des mois de mai/juin 2012 au montant de \$210,704.49 (voir liste ci-jointe).

#065-0612

Paiement des comptes

Proposé par conseiller Tuer
appuyé par conseiller Horne & résolu à l'unanimité QUE les comptes des mois de mai/juin 2012 au montant de \$210,704.49 soient payés.

Proposé par conseillère Merovitz que la réunion se termine à 20h35.

Adopté

Carrol Kralik
Secrétaire-trésorière

Donald Badger
Maire

PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MARDI
LE 3 JUILLET 2012 À 19H30.

Le procès-verbal n'est pas officiel avant qu'il est adopté et signé à une séance du conseil subséquente.